

PV Conseil Municipal du 15/09/2017

Téléphone : 02.99.34.10.20
Télécopie : 02.99.34.09.04

Date de convocation : 8 septembre 2017
Début de séance : 19h30
Fin de séance : 23h10

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 11
Nombre de pouvoirs : 3
Nombre de voix : 14

Mme Nathalie LEVEIL à Mme Marie-Annick CLOLUS

M. Claude ROBIN à M. Patrick BERTIN

Mme Christelle LECOQ à Mme Annie HEDREUL

Absent : M. Anthony FONTAINE

Secrétaire de séance : Mme Marie-Annick CLOLUS

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 6 juillet 2017 et accepte d'ajouter deux points (59-17 et 60-17) à l'ordre du jour.

55-17 PROJET DE MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE ET RENOVATION THERMIQUE DE LA MAIRIE DEMANDE DE SUBVENTION 2^e ENVELOPPE DSIL – CONTRAT DE RURALITE

Par délibération en date du 24 février 2017 (20/17), le conseil municipal avait sollicité une subvention dans le cadre du Fonds de Soutien à l'investissement local.

Un refus sur cette enveloppe nous a été communiqué au mois de juillet 2017 par les services de la Préfecture.

A la suite, le 9 août 2017, nous avons été informés que ce projet pouvait être retenu dans le cadre du contrat de ruralité de Vallons de Haute-Bretagne communauté, sur la base du montant de 130 475,41 € demandé.

Le financement se ferait à hauteur de 24% du montant. En complément, nous pourrions bénéficier de la DETR à hauteur de 40% du montant.

Cela entraîne des changements dans le plan de financement :

	COÛT en € et HT	CONTRAT DE RURALITE (24%)	DETR « ETAT » (40%)	COMMUNE FONDS PROPRES (36%)
Travaux mise aux normes accessibilité et rénovation thermique Mairie	130 475,41 €	31 314,10 €	52 190,16 €	46 971,15 €

Des entreprises (architecte et artisans) ont été sollicités afin d'obtenir des estimations de prix.

- VU l'avis favorable de la commission urbanisme du 12 septembre 2017,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **DE SOLLICITER** une dotation dans le cadre de la 2^e enveloppe DSIL – Contrat de ruralité Vallons de Haute-Bretagne communauté
- **D'ARRETER** les modalités de financement comme indiqué dans le tableau ci-dessus. Toutefois, si la dotation de l'Etat n'était pas à la hauteur de la demande, la différence serait alors prise en charge par la commune sur ses fonds propres
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire

VOTE : POUR 14 - CONTRE 0 - ABSTENTION 0

56-17 AMENDES DE POLICE – APPROBATION DU FINANCEMENT

Par délibération n°5/17 du 20 janvier 2017, le conseil municipal a retenu la proposition de création d'un parking sécurisé rue Châteaubriand, le long de la départementale dans le cadre de l'aide attribuée via les amendes de police.

Un courrier de la Préfecture, reçu le 23 juin 2017, nous indique que la somme de 4 000 € peut être attribuée à la commune, sous réserve d'approbation du conseil municipal avant le 30 septembre 2017 et d'exécution des travaux subventionnés dans les plus brefs délais.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** le financement de 4 000 € attribué dans le cadre des amendes de police 2017
- **DE S'ENGAGER** à exécuter les travaux subventionnés dans les plus brefs délais

VOTE : POUR 14 - CONTRE 0 - ABSTENTION 0

58-17 RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA SAUR

Une convention avec la SAUR a été instaurée par délibération le 6 février 2002. Deux avenants l'ont depuis, modifiée (le 23 septembre 2005 et le 6 avril 2007). Rappel : cette prestation impacte le budget annexe assainissement et sera normalement transférée, en même temps que la compétence, à Vallons de Haute-Bretagne communauté au 1^{er} janvier 2020.

Il convient d'en établir une nouvelle.

La proposition (annexe 1 et 2 détaillée) fixe une rémunération forfaitaire de 3 524,85 € par semestre, soit 7 049,70 € par an jusqu'au 30 juin 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'ACCEPTER** la convention avec la SAUR telle que présentée pour un montant forfaitaire de 3 524,85 € par semestre, soit 7 049,70 € par an jusqu'au 30 juin 2022

VOTE : POUR 14 - CONTRE 0 - ABSTENTION 0

**59-17 PROJET DE MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE ET RENOVATION THERMIQUE DE LA MAIRIE
VALIDATION DEVIS ARCHITECTE - PROJET ET DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX**

Dans le cadre du projet de mise aux normes accessibilité et rénovation thermique de la Mairie, il convient de faire appel à un architecte afin de réaliser l'étude de faisabilité, l'établissement du projet (plans) et déposer la déclaration préalable de travaux.

L'agence Chauvin architecture nous propose cette prestation pour un coût de 4 200 € HT.

Une consultation sera ensuite lancée afin de choisir le maître d'œuvre et les différents artisans concernés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER** le devis proposé par l'agence Chauvin architecture pour un coût de 4 200,00 € HT comprenant l'étude faisabilité, l'établissement du projet et le dépôt de la déclaration préalable de travaux.
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer les documents afférents
- **DE PRECISER** que les crédits correspondants sont inscrits au budget

VOTE : POUR 14 - CONTRE 0 - ABSTENTION 0

60-17 DROIT DE PREEMPTION

Monsieur le Maire informe, que par courrier du 15 septembre 2017, Me Guillaume De Poulpiquet nous a transmis une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) concernant la vente du bien suivant :

- Immeuble situés 10, square des Charmilles cadastré ZB 225 (584 m²)
- Le prix de vente est de 159 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **DE RENONCER** à exercer son droit de préemption sur la parcelle désignée ci-dessus

VOTE : POUR 14 - CONTRE 0 - ABSTENTION 0

QUESTIONS DIVERSES

- **Inscription scolaire – dérogation**
Luyana MOUREAUD (PS), domiciliée à Guipry-Messac
Tom BLONDELLE (MS), domicilié à Saint-Martin

- **Révision PLU** – point de situation suite réunion Guipry-Messac du 8/09/17

- **Lotissement Lande de la Cour Neuve**

Permis d'aménager accordé – Sortie zone des Biauces interdite sauf véhicules autorisés

INFORMATIONS DIVERSES

- Rentrée scolaire 2017-2018 : 81 enfants à l'école publique, 68 à l'école privée
- Forum des associations 2018 – Mise à disposition de la salle aux associations, contact auprès des associations
- Projet de vestiaires et salle taëkwondo : point de situation suite commission urbanisme 12 septembre 2017
- Date du repas des anciens CCAS : dimanche 10 décembre
- Prochains conseils municipaux : 27 octobre et 1^{er} décembre